

10/01/2013

Hauts-de-Seine

La cantine, c'est 4 €

Depuis cette semaine, les 30 000 collégiens des Hauts-de-Seine qui déjeunent à la cantine paient tous le même prix.

Un même tarif pour tout le monde : engagée depuis quatre ans, l'uniformisation du prix de la cantine est devenue effective. Le tarif de base a été fixé à 4 € par le conseil général, qui propose des aides pour les familles aux revenus les plus modestes*.

Ce processus satisfait une demande ancienne des élus et des représentants des parents. D'un collège à l'autre, le prix d'un repas pouvait passer de 2,31 € à 4,05 €, quasiment le double. Catherine Margaté (PCF), conseillère générale et maire de Malakoff, dénonçait depuis des années les disparités en matière de prix et d'augmentation. « Dans notre département, le coût moyen d'un repas au collège est passé de 2,75 € en 2009 à 3,07 € en 2010, puis à 3,37 € en 2011 », soulignait-elle en février 2012, en réclamant un prix unique à 3 €, avec des crédits supplémentaires aux collèges pour le permettre.

« A Nanterre, il y a une chute de 30 % de la fréquentation de la cantine entre la CM2 et la 6^e »

Zaccharia Ben Amar, adjoint au maire de Nanterre

Mais, pour l'élue communiste, le passage au tarif unique, à ce prix-là, ne résoudra pas le problème de la désaffection des jeunes pour la demi-pension. « Le taux de demi-pensionnaires dans les collèges où les besoins sont les plus pressants se situe toujours entre 15 % et 25 %. Et, dans certains établissements, il régresse », regrette Catherine Margaté. « A Nanterre, il y a une chute de 30 % de la fréquentation de la cantine entre la dernière année d'école élémentaire, en CM2, et la première année de collège, la 6^e », constate Zaccharia Ben Amar (PS), adjoint au



Le tarif unique répond à une demande ancienne des élus et des parents d'élèves, qui dénonçaient de grandes disparités selon les établissements. (CG92/Olivier Ravoire.)

maire chargé de l'éducation, rappelant que le tarif moyen du repas en élémentaire est de 2,70 €, mais que 68 % des familles paient entre 0,62 € et 2,79 € le repas. Autour des collèges Gallois et République, implantés dans les quartiers les plus populaires, de nombreux élèves se retrouvent le midi dans les halls d'immeuble pour manger leur sandwich. « Il y a un vrai souci d'accès à la cantine », estime l'adjoint au maire.

« Il y a un manque d'information des familles qui ont droit à l'aide du département », reconnaît Christiane Barody-Weiss (DVD), vice-présidente du conseil général chargée des affaires scolaires et maire de Marnes-la-Coquette. « Nous avons

constaté que dans certains collèges, quels que soient les revenus des familles du quartier, aucun élève ne percevait l'aide départementale. » De fait, le taux de demi-pensionnaires bénéficiaires d'une aide dans les Hauts-de-Seine est de 27 %, bien inférieur aux autres départements de la région parisienne (autour de 40 %), hors Paris.

Mais la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) préférerait que les familles n'aient pas à faire la démarche et que le système des quotients familiaux par tranches, appliqué dans les écoles et expérimenté dans quelques lycées, soit mis en place pour les collégiens. « Comme les familles les plus démunies ne font pas la demande d'aide, il faut

qu'elle soit attribuée de façon systématique », justifie Jean-Marie David, président de la FCPE 92.

Christiane Barody-Weiss, qui défend le calcul retenu par le département, promet de mieux informer les parents pour l'année prochaine. « Nous ferons distribuer 50 000 dépliants dès le mois de mai dans les collèges, avant les inscriptions en juin », assure-t-elle, en rappelant qu'il est déjà possible de réaliser une simulation de l'aide selon ses revenus sur le site Internet du conseil général (www.hauts-de-seine.net).

FLORENCE HUBIN

* Familles dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur à 750 €. L'aide maximale porte le prix du repas à 0,60 €.